

PARMAIN NOTRE VILLE

#7

MAGAZINE D'INFORMATIONS

www.ville-parmain.fr - Suivez nous sur Facebook [villedeparmain](https://www.facebook.com/villedeparmain)

DÉCEMBRE 2022



SOMMAIRE #7

Le mot du Maire p.3

Autour du tapis vert p.4

- Séance du 7 juin 2022
- Séance du 29 septembre 2022
- Publicité des actes administratifs et délais de recours

Habitat p.6

- Travaux de réhabilitation résidence les Passereaux

Sécurité - Circulation p.7

- Nouveau véhicule pour la police municipale
- Opération Tranquilité Vacances
- Délinquance à Parmain
- Bruit / Tapage nocturne
- Rappel au règlement
- Stationnement / Circulation
- La chasse à Parmain

Environnement p.9

- Dépôts sauvages : des raccourcis erronés
- Les feuilles mortes se ramassent...
- Du bois dont on se chauffe
- Circuit court et recyclage

Enfance - Scolaire p.12

- Rentrée des classes
- La Grande Lessive
- Collège
- Ecole du Centre - nettoyons la nature
- Accueils de loisirs
- Kermesses
- Artiste en résidence
- Animation "atelier pâtisserie"

Travaux p.17

Vie communale p.18

- Nouveau conseiller municipal
- Rencontre de quartier
- Semaine bleue
- Accueil des nouveaux arrivants
- Animation apiculture
- On n'a pas tous les jours 100 ans
- Bibliothèque Lachesnaye
- Lire et Faire Lire

Retour sur images p.21

- Fête de la musique
- Cinéma de plein air
- Commémoration
- Forum des associations



- Kustom Festival & Tattoo
- Expo LEGO ®
- Randonnée
- Théâtre
- Une Parminoise récompensée

Culturel p.25

- Retour sur les événements culturels
- Théâtre
- Exposition historique sur la Guerre de 1870

Commerce et artisanat p.28

- Association des Commerçants et Artisans de Parmain (ACAP)

Nouveaux commerçants artisans p.28

- Les Fleurs d'Isabelle
- Nouveau : Espace thérapeutique
- L'Isle'O Créa
- Cinodeco
- Auto-école (Changement de propriétaire)

Du côté des associations p.30

- CPCLC
- PAC - Foot
- Club Parminois du Temps et des Loisirs
- AREJ
- Muay Thaï Boxing de Parmain

Nouvelles associations p.32

À propos de... p.33

- Urgences médicales
- France services
- Le transport à la demande
- Paroisse de Parmain
- Arrivée du Père Nguyen

État civil p.34

Tribunes p.35

Agenda p.36



Retrouvez nous sur
Facebook
Villedeparmain

Magazine d'informations : Décembre 2022

Directeur de la publication :
Loïc Taillanter
Rédacteur en chef :
François Kisling
Responsable de
communication :
Sylviane Saumier

Toute correspondance à
adresser :
Mairie de Parmain 95620
Commission Information /
Communication

Réalisation EFIC
Tél. : 03 44 59 31 81
www.efic2.fr



EDITO DU MAIRE



Chères Parminoises, chers Parminois,

Les informations qui nous parviennent quant aux recettes et dépenses 2023 sont extrêmement floues, fluctuantes, décousues voire inquiétantes rendant extrêmement difficile l'élaboration de notre budget municipal.

Faute d'être protégée par un bouclier tarifaire, la commune de Parmain risque de subir de plein fouet les hausses vertigineuses de l'électricité et du gaz : on nous prédit des factures multipliées par trois voire par cinq. Or, notre objectif est de préserver le fonctionnement des écoles et des accueils de loisirs et d'éviter absolument les fermetures d'équipements. **À titre d'exemple, la facture de gaz pour la Commune de Parmain a augmenté de 84% en 2022 par rapport à 2021, ce qui impacte gravement notre budget municipal.**

La fin de la taxe d'habitation, l'instabilité des coûts des matières premières, l'explosion du prix de l'énergie, l'évolution du coût des travaux, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires décidée par le gouvernement, la poursuite galopante de l'inflation inquiètent les élus locaux de tout le territoire. En tout état de cause, sans être ni devins ni magiciens, nous sommes pleinement mobilisés pour mettre tout en œuvre afin de protéger notre commune de choix difficiles !

L'été caniculaire, marqué par de fortes sécheresses et de nombreux incendies, nous rappelle combien l'urgence climatique et la préservation de notre environnement sont essentiels. À Parmain, nous agissons pour adapter notre ville aux défis climatiques et proposons des actions en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement. Le remplacement de tout notre éclairage public en LED, la mise en œuvre de bornes électriques, l'aménagement d'une nouvelle voie verte entre le Collège des Coutures et Valmondois sont nos prochaines actions à court terme. C'est aussi le zéro produit phyto, les circuits courts, bio pour notre restauration collective.

La période dans laquelle nous entrons appelle au devoir de mémoire et à la solidarité. Elle dispose aussi de moments de partages et de rencontres. Pour cela nous nous sommes retrouvés le 11 novembre à la commémoration de l'armistice de 1918 et le même jour à la brocante du Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Commune de Parmain ; puis, les 19 et 20 novembre, au salon du vin et du terroir organisé par le Lions Club de l'Isle-Adam/Parmain et dont une partie des bénéficiaires seront reversés à des actions caritatives parminoises. Rendez-vous également les 10 et 11 décembre, pour un merveilleux marché de Noël avec plus de 40 exposants vous attendra Place de la Mairie. Des événements qui entretiennent la dynamique d'un cadre de vie que nous souhaitons absolument conserver.

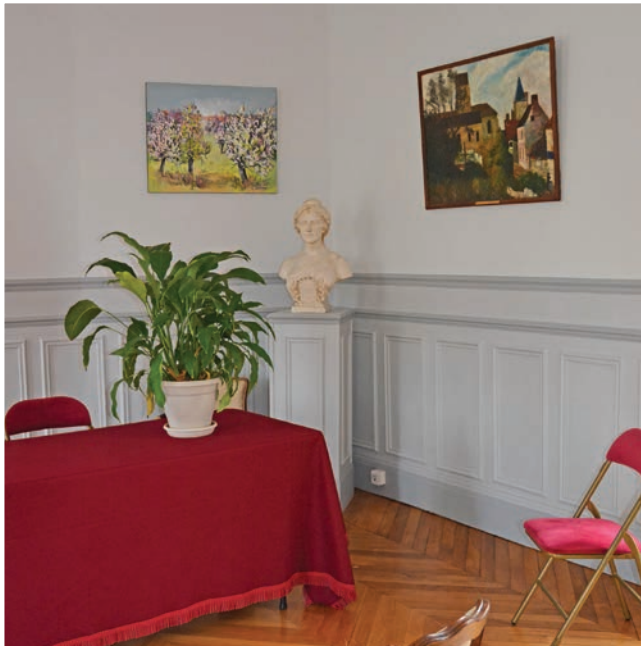
Annulée les années passées en raison du contexte sanitaire, j'envisageais début janvier 2023 revenir à la traditionnelle et très convenue cérémonie des vœux en mairie. Or, au regard de la rigueur à laquelle la ville doit consentir, je considère que l'organiser à un moment où les élus doivent inciter à la mesure serait, en définitive, totalement incongrue. Ce qui ne m'empêchera pas, bien évidemment, de vous présenter mes vœux les plus sincères par d'autres voies le moment venu.

En attendant, pour répondre aux nouveaux impératifs de sobriété énergétique et d'économies budgétaires, nous avons besoin de votre soutien : n'hésitez pas à nous signaler toute irrégularité de fonctionnement constatée (éclairage public, éclairage bâtiments publics, ...). Désormais pour répondre aux récents impératifs de sobriété énergétique et d'économies budgétaires, nous avons besoin de votre aide. Moins consommer pour moins coûter et mieux préserver notre planète tel est notre défi collectif !

Avec mon fidèle dévouement

Votre Maire
Loïc Taillanter

AUTOUR DU TAPIS VERT



Les points de l'ordre du jour des comptes-rendus des séances :

Séance du 7 juin 2022

- 1) Rapport 2022 de la commission locale d'évaluation des charges transférées « C.L.E.C.T. », mode de calcul des attributions de compensation fiscales 2022.
- 2) Extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune.
- 3) Création et composition d'un Comité Social Territorial (CST) : maintien du paritarisme et recueil du vote des représentants de l'employeur.
- 4) Modification règlement intérieur des accueils de loisirs et du périscolaire.
- 5) Candidature pour le label « Ma commune aime lire et faire lire ».
- 6) Modification des délégations consenties par le conseil municipal au Maire et à son Premier Adjoint en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT – ajout de l'article 30.
- 7) Modification de la clé de répartition de l'actif sur les différentes communes membres du SIMVO (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise).
- 8) Modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.

Séance du 29 septembre 2022

- 1) Modification des représentants au sein des commissions municipales, de la Commission d'Appel d'Offres, au Syndicat Intercommunal de la piscine de l'Isle-Adam/Parmain (SIPIAP) et au Syndicat Intercommunal pour le Transport d'Élèves (SITE).
- 2) Modification du règlement intérieur de conseil municipal.
- 3) Délégations consenties par le conseil municipal au Maire et à son Premier Adjoint (L.2122.22 du CGCT).
- 4) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.
- 5) Apurement du compte 1069 en vue du passage en M57 au 1er janvier 2023.
- 6) Subvention exceptionnelle versée au Parmain Athlétique Club (PAC).
- 7) Pass-associations au profit des jeunes parminoises entrant en 6ème et en 5ème en septembre 2022.
- 8) Incorporation d'un bien vacant sans maître cadastré AC 249 sis 25 rue du Lieutenant Guilbert dans le domaine privé de la commune.
- 9) Incorporation d'un bien vacant sans maître cadastré AM 109 sis 35 rue de Vaux dans le domaine privé de la commune.
- 10) Rapports d'activités annuel 2021 et exercice 2021 :
 - Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts.
 - TRI-OR (Syndicat pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères).
 - SIPIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Parmain/l'Isle-Adam).
 - SIAEP (Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de l'Isle-Adam).



La liste des délibérations et procès-verbaux des conseils municipaux est consultable sur le site de la commune : www.ville-parmain.fr

PUBLICITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS ET DÉLAIS DE RECOURS

L'ordonnance n°2021-13101 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 ont apporté d'importantes modifications aux règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Les dispositions de ces deux textes sont effectives au 1er juillet 2022 à l'exception des modifications apportées au Code de l'urbanisme qui ne seront applicables qu'au 1er janvier 2023. Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'ordonnance, l'affichage ou la publication papier étaient les formalités de publicité de droit commun. A compter de cette date, la publication électronique devient la formalité de publicité de droit commun.

Précisément, pour les communes de plus de 3 500 habitants comme la nôtre, dorénavant :

- la liste des délibérations examinées en séance doit être affichée en mairie ;
- le compte rendu de séance du conseil municipal est supprimé ;
- le procès-verbal de la séance est mis à la disposition du public sur papier et sur internet (site de la mairie) ;
- le Registre (trimestriel) des Actes Administratifs est supprimé ;
- le Registre des Délibération et le Registre des Actes de l'Exécutif sont mis à la disposition du public selon les modalités de l'article L311-9 du Code des Relations entre le Public et l'Administration ;
- En cas d'urgence (panne informatique par exemple) la formalité de publicité peut être assurée par affichage.

Le délai de recours contentieux court à compter :

- pour les actes individuels, de leur notification ;
- pour les actes règlementaires et les actes ni règlementaires ni individuels, de leur publication sous forme électronique ;
- En cas d'urgence, un acte entre en vigueur dès qu'il a été procédé à son affichage ainsi qu'à sa transmission au préfet le cas échéant. Mais seule la publication électronique déclenchera le délai de recours contentieux.

Concernant la publicité électronique obligatoire des documents d'urbanisme, le droit de l'urbanisme étant, comme souvent, dérogatoire au droit commun, la réforme prévoit une publicité dématérialisée des SCoT (Schéma de cohérence territoriale) et des PLU (Plan Local d'Urbanisme), comme des délibérations les approuvant, non pas sur le site internet de la commune, mais sur le portail national de l'urbanisme. Il en est de même des délibérations approuvant une évolution de ces documents (révisions et modifications).

Dorénavant le SCoT deviendra donc exécutoire, une fois effectuée cette publication sur le portail, deux mois après sa transmission au préfet, sauf si, dans ce délai, ce dernier demande que certaines modifications soient apportées au schéma.

Pour les PLU, leur entrée en vigueur interviendra, une fois effectuée la publication sur le portail, dès sa transmission au préfet lorsque le territoire est couvert par un SCoT ou bien un mois après sa transmission au préfet en l'absence de SCoT ou en présence d'un PLH (Plan Local de l'Habitat), sauf si, dans ce délai d'un mois, le préfet exige que certaines modifications soient apportées au plan.

En cas de dysfonctionnements techniques du portail national de l'urbanisme ou des « difficultés techniques avérées » rencontrées par les collectivités, il est prévu une publication de droit commun des documents d'urbanisme, c'est-à-dire une publication dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

NOUVEAUTÉ : DEMANDES ABUSIVES...

Si l'article L311-9 du Code des relations entre le public et l'administration prévoit que l'accès aux documents administratifs s'exerce, au choix du demandeur et dans la limite des possibilités techniques de l'administration, le Code Général des Collectivités territoriales tel que modifié par l'ordonnance précise dorénavant que les collectivités territoriales et leurs groupements ne sont pas tenues de donner suite aux demandes abusives, qui doivent être appréciées notamment au regard de leur nombre ou par leur caractère répétitif ou systématique (Article L2131-1 VI).

FRACTURE NUMÉRIQUE, QU'EST-IL PRÉVU ?

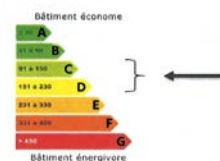
La municipalité est bien consciente que de plus en plus de démarches administratives se font en ligne mais qu'une partie non négligeable de la population française est exclue ou en difficulté avec les usages du numérique. La municipalité met à disposition plusieurs terminaux d'ordinateur dans les locaux de la bibliothèque où les Parminois peuvent bénéficier d'une connexion internet afin de consulter notamment le site de la ville aux heures d'ouverture au public. En outre, le Club Parminois du Temps des Loisirs a inclus dans ses activités des cours d'informatique de base (voir page 30).





TRAVAUX DE RÉHABILITATION RÉSIDENCE LES PASSEREAUX

Objectif après travaux :
Viser une étiquette énergétique
DPE C à D*



Étiquette énergétique actuelle : E

*selon disposition et orientation des pavillons

La résidence "Les Passereaux" est la résidence à caractère social la plus ancienne de la ville. Construite début 1980, cet ensemble composé de 88 maisons individuelles n'a quasiment bénéficié d'aucune rénovation.

La municipalité a engagé un travail étroit avec le bailleur "1001 Vies" dans le but d'anticiper la date

prévue pour le début des travaux par rapport au calendrier réglementaire relatif à l'amélioration des performances énergétiques de la résidence.

En conséquence, le bailleur "1001 Vies" engage dès ce trimestre un projet de réhabilitation thermique de l'ensemble des pavillons.

Avant 2025, les propriétaires de bâtiments privés résidentiels dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330 kilowattheures par mètre carré et par an, doivent avoir fait l'objet d'une rénovation énergétique. Sont concernés les logements classés en « F » et en « G » sur l'étiquette DPE. (Diagnostic de Performance Énergétique).

Aujourd'hui, l'étiquette énergétique de la résidence « Les passereaux » correspond à la lettre « E ». Demain le bailleur souhaite la faire évoluer en C ou D, selon la disposition et l'orientation des pavillons.

Les orientations du programme de travaux :

- Amélioration de la performance énergétique et du confort thermique.
- Traitement des désordres identifiés sur le clos et le couvert des pavillons et annexes.
- Remplacement des équipements techniques et remise à niveau des pièces humides en fonction de l'état existant.

Voici le calendrier prévisionnel fourni par "1001 vies" :

- Octobre / novembre 2022 : phase de diagnostic.
- Janvier 2023 : avant-projet. (Proposition par la maîtrise d'œuvre d'un programme des travaux).
- Fin du 1er trimestre 2023 : validation du programme des travaux.
- 2ème trimestre 2023 : consultation des entreprises.
- 3ème trimestre 2023 : début des travaux.

Remarque : les extérieurs et intérieurs des maisons font également partie de la phase étude.

Une réunion d'information entre le bailleur et les locataires occupants sera organisée avant le commencement des travaux afin de présenter l'ensemble de l'équipe travaux ainsi que les modalités d'intervention et de financement.

Nouveau gestionnaire de la résidence :

Monsieur Desiderio

Permanences les mardis et jeudis de :

8h à 12h et de 14 h à 18 h.

Tél. : 06.65.57.18.46

fdesiderio@1001vieshabitat.fr

*Nadine Calves
Adjointe chargée de l'urbanisme - Patrimoine et habitat*

UN NOUVEAU VÉHICULE POUR LA POLICE MUNICIPALE

La police municipale s'est dotée d'un nouveau véhicule **Dacia Duster** (bicarburant essence /GPL) afin de remplacer le précédent Dacia Sandero. Ce dernier, immatriculé en 2015, avait subi une avarie mécanique nécessitant des réparations dont le montant dépassait la valeur vénale du véhicule.

Le modèle choisi (bicarburant essence /GPL) est mieux adapté à la topographie de la commune (déclivité et variété des sols parcourus, recelant à la fois de nombreux chemins de campagne, bois et une utilisation intensive en ville).

L'achat de ce nouveau véhicule a bénéficié d'une subvention du département de l'ordre de 20 %, à laquelle s'ajoute une subvention de la région de 30%, soit environ 11.000 euros.

Le choix du moteur thermique a été privilégié par rapport à l'électrique pour plusieurs raisons

- Puissance électrique insuffisante ne tenant pas la charge sur un accident balisé avec le gyrophare allumé.
- Absence de recul sur le vieillissement des batteries et d'éventuels problèmes de démarrage en cas de basses températures.
- Nécessité d'aménager une borne de recharge près du lieu de parking du véhicule.
- Prix d'achat du modèle thermique moins élevé que le prix des modèles électriques et hybrides.



Durant les mois d'été, la police municipale a assuré la mission « **Opération Tranquillité Vacances** » (OTV), qui a remporté un franc succès auprès des Parminois. Ainsi, il a été enregistré jusqu'à 47 OTV, chiffre jamais atteint (32 en 2021).

Des **contrôles de vitesse**, par le biais de jumelles laser (homologuées chaque année), sont effectués par la police municipale, au moins une fois par semaine de manière aléatoire, tant sur les lieux que sur les horaires.

DÉLINQUANCE À PARMAIN

La délinquance à Parmain cet été (juillet - août - septembre 2022)

Au vu des statistiques établies par la Brigade territoriale de gendarmerie de l'Isle-Adam pour le ministère de l'Intérieur, il s'avère qu'au cours de juillet, août et septembre 2022, les atteintes volontaires physiques (notamment les violences intra-familiales) ont bien régressé de **17 à 6 par rapport aux mêmes mois de 2021**.

En ce qui concerne les atteintes aux biens, **les cambriolages sont passés de 3 à aucun cette année** et ce, malgré l'extinction des lumières la nuit ; **les vols de véhicules ont été de 10 au lieu de 14 durant l'été 2021**.

En revanche, les escroqueries et abus de confiance sont en croissance, **7 contre 3 en 2021**, comme les vols simples chez des particuliers, qui ont augmenté de **3 à 8 en 2022**.

Quant aux stupéfiants, le trafic et la revente sont nuls durant **l'été 2022** ; toutefois, l'usage est au nombre de 3 au lieu de 0 en 2021.

En substance, **la situation de la délinquance à Parmain peut être qualifiée de « bonne »** selon le responsable de l'Unité.

Durant les 7 premiers mois de 2022, il a été comptabilisé 2 900 heures de surveillance par la force de gendarmerie sur le territoire communal.

BRUIT/TAPAGE NOCTURNE

Tous les bruits causés sans nécessité ou par défaut de précaution, entraînant une gêne pour le voisinage, sont interdits entre 20h et 7h (cf. arrêté préfectoral n° 2009-297).

Des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont réglementés par arrêté municipal (cf. arrêté n° 2014/0101) et ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après :

- Les jours ouvrés de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les arrêtés sont en ligne sur le site de la ville :

[www.ville-parmain.fr/parmain au quotidien/cadre de vie/réglementation municipale](http://www.ville-parmain.fr/parmain%20au%20quotidien/cadre%20de%20vie/r%C3%A9glementation%20municipale)



AU CENTRE-VILLE

À l'intersection des rues du Maréchal Lyautey et Raymond Poincaré, le « cédez-le-passage », mis en place de longue date, a été matérialisé sur la chaussée, s'ajoutant au miroir déjà posé. Cette nouvelle signalétique doit permettre également aux véhicules de sortir du centre médical Les Pommiers (qui jouxte la rue du Maréchal Lyautey) plus facilement, avec un danger de collision bien moindre.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Il est bon de rappeler au respect de la réglementation (arrêté 2013/011 du 28 janvier 2013) relative à l'entretien de la végétation de propriétés privées, dépassant sur les voies de circulation (trottoirs et chaussées).

Comme le rappelle un récent courrier de Monsieur le maire, diffusé à l'attention de Parminois récalcitrants, la végétation en bordure des parcelles privées ne doit pas déborder sur le domaine public cela sur une hauteur de 2,50 m, ne pas toucher les fils et câbles aériens.

À l'écoute de Parminois qui déplorent le défaut d'entretien de certaines clôtures de propriété, la municipalité compte sur l'esprit civique de chacun et le désir de se mettre en conformité.

Un rappel écrit a été distribué dans les boîtes aux lettres de propriétaires, dont les haies et houppliers débordent sur la voie publique. De même, d'autres flyers ont été diffusés dans certaines rues de Parmain (rue du Maréchal Joffre et Vieux Chemin du Potager) afin d'inciter les propriétaires à rentrer leurs véhicules dans la mesure du possible, dans un souci d'améliorer le flux de circulation, surtout aux heures de pointe.



STATIONNEMENT DES CARS SCOLAIRES

Depuis la rentrée scolaire, le 1^{er} septembre 2022, les 4 cars qui transportent les 200 élèves du collège Les Coutures au quartier de Jouy-le-Comte et dans les communes avoisinantes (Valmondois, Butry-sur-Oise, Frouville ...), stationnent désormais allée des Peupliers, près du square des enfants, sur une aire bitumée, avec la signalétique ad hoc (zébras au sol, panneaux).

Cette aire permet aux collégiens de monter et de descendre, en toute sécurité, sur le trottoir de l'allée et non pas sur la chaussée.

IDF Mobilités et Transdev Vexin ont entériné l'emplacement décidé par le maire de Parmain. Les chauffeurs de cars ont également approuvé cette initiative.

Alain Prissette

Adjoint chargé de la sécurité, police municipale et circulation



RUE DU VAL D'OISE

À l'intersection de la voie verte, empruntée notamment par les collégiens pour se rendre à l'aire des cars 2 panneaux « sortie d'école, ralentissez » ont été posés afin d'inciter les automobilistes à ralentir.

LA CHASSE À PARMAIN



La commune de Parmain compte environ 530 ha de zones naturelles, sur lesquelles peut se déployer une activité cynégétique dans un cadre bien réglementé, évitant ainsi certaines dérives.

Pour ce faire, il existe à Parmain deux associations, l'une appelée « le Territoire de Parmain » (appartenant à la FICIF, Fédération interdépartementale de la chasse en Île-de-France) représentée par Alain Joinville et la seconde, la

« Société de chasse de Jouy-le-Comte », présidée par Didier Doré.

Au vu de **l'arrêté préfectoral 2022-16826 concernant le Val-d'Oise**, la période générale de la chasse à tir et au vol est fixée **du 18 Septembre 2022 au 28 Février 2023 à 18h.**

Toutefois, le texte réglementaire annuel prévoit, dans son article 2, « des dérogations pour favoriser la protection et le repeuplement du gibier ». Ainsi, la chasse est permise à des dates différentes, suivant le gibier chassé :

- le chevreuil, du 1 juin 2022 au 28 février 2023 ;
- le sanglier, du 1er juin 2022 au 31 mars 2023 ;
- le faisan, du 18 septembre 2022 au 31 janvier 2023 ;
- le lièvre, du 18 septembre 2022 au 27 novembre 2022.

La chasse de nuit est interdite.

La question de la sécurité à la chasse :

Chaque année, en France, nous déplorons des accidents plus ou moins graves. Il convient de rappeler des consignes obligatoires :

- le tir ne doit jamais être à hauteur d'homme ; respecter l'angle de tir de 30 ° par rapport à toute zone à risque ;
- respect de la distance de 150 m autour des habitations ;
- interdiction de tirer en direction des stades, lignes électriques etc.;
- l'arme ne peut être transportée dans un véhicule que déchargée et démontée, elle ne doit être chargée que lorsque le chasseur est en instance de tir.

À Parmain, un calendrier des battues grand gibier est établi par chaque association

La Société de chasse de Jouy-le-Comte en prévoit le jeudi 27 novembre, les dimanches 18 décembre, 8 janvier, 5, 19 et 26 février 2023.

Le Territoire de Parmain a déclaré une battue le 29 octobre de 9h30 à 13h.

À chaque battue prévue, un arrêté municipal est pris, indiquant le jour et l'horaire précis de la chasse, les voies publiques susceptibles d'être impactées et la signalétique requise.



DÉPÔTS SAUVAGES : DES RACCOURCIS ERRONÉS

Il y a tout juste deux ans (octobre 2020), nous expliquions dans le premier numéro de *Parmain notre ville* que la recrudescence des dépôts sauvages constatés à l'époque par les Parminois était vraisemblablement liée à la période de confinement consécutive à la crise sanitaire ; période pendant laquelle certains individus indéclicats, parfois installés loin de notre région, ont réalisé des travaux chez des particuliers au mépris des consignes sanitaires en vigueur et se sont débarrassés des gravats dans notre nature proche... On rappelle ici que l'enlèvement des dépôts sauvages hors zone urbanisée est, depuis 2019, dévolu à la communauté de communes (CCVO3F).

Les chiffres sont venus confirmer l'hypothèse ci-dessus : en 2019, alors que la collecte des encombrants n'avait pas encore été modifiée par Tri-Or, la CCVO3F a fait enlever 381,35 tonnes de dépôts sauvages pour un montant de 80 798,58 €. En 2020, année du confinement, ces chiffres

ont bondi à 646,45 tonnes pour un montant de 113 208,56 €. En 2021, les chiffres sont retombés à des valeurs comparables à celles de 2019 : 323,55 tonnes pour un montant de 74 512,45 €. Outre la fin du confinement, la diminution des dépôts sauvages peut être expliquée par le maillage important de vidéoprotection installé sur le territoire de la CCVO3F.

Contrairement aux raccourcis maintes fois lus sur les réseaux sociaux, la situation connue en 2020 n'était pas liée à la modification de la collecte des encombrants intervenue la même année ; d'autant que les gravats de chantier n'ont jamais fait l'objet d'une collecte au titre des encombrants et doivent, depuis toujours, être portés en déchetterie. Cela étant dit, si le bilan paraît "revenir dans la norme", ces immondes restent une atteinte inacceptable à notre patrimoine naturel ! La chasse aux dépôts sauvages demeure donc ouverte toute l'année ! Promeneurs, soyez nos lanceurs d'alerte !

LES FEUILLES MORTES SE RAMASSENT...

En cette saison, nos arbres perdent leurs feuilles qui se dispersent au gré du vent d'automne. Si ce tapis végétal est très décoratif, les feuilles mortes qui se trouvent en couches denses par terre peuvent asphyxier les pelouses. Collées par l'humidité, elles cachent la lumière, fût-elle faible, à l'herbe qui finit par jaunir.

COMMENT ÉLIMINER LES FEUILLES MORTES ?

Première solution : le "mulching" (paillage) qui, avec une tondeuse équipée de cette fonction, consiste à réduire en fines particules les feuilles et l'herbe tondue et à les redéposer au sol. Les nutriments sont restitués à la terre une fois décomposés et assimilés par la faune du sol (vers de terre par exemple). Une tonte "mulching" permet de renoncer à l'apport d'engrais, notamment si vous effectuez la dernière tonte le plus tard possible avant l'hiver, surtout lorsque le temps est doux. Il n'y a pas d'éjection d'herbe et donc pas de ramassage.

Autre solution : les incorporer dans le compost entretenu au fond du jardin. Il s'agit d'une bonne solution puisque les feuilles sont notamment riches en azote et en carbone. Cela, en prenant soin d'alterner des couches épaisses de 5 à 10 cm de déchets bruns (branches, branchages, tailles de haies, pailles, feuilles mortes), puis de déchets verts (tontes de pelouses pas trop épaisses, feuilles, brindilles vertes). Mais attention, toutes les feuilles mortes ne sont pas à mettre au composteur car certaines variétés peuvent nuire à la qualité du compost en raison de potentielles maladies (rosiers, arbres fruitiers), des substances présentes dans leur composition (ciste, noyer) ou de l'épaisseur des feuilles (laurier-palme, platane, troènes).

Troisième possibilité : se débarrasser des feuilles mortes avec les ordures ménagères à l'occasion de leur collecte par le syndicat Tri-Or. Les déchets verts tels



que les tontes, les feuilles et les brindilles peuvent être déposés dans le bac des ordures ménagères ou en sacs (cinq maximum) à côté de ce bac. Ces végétaux biodégradables conviennent parfaitement à l'usine de compostage des ordures ménagères située dans l'enceinte de la déchetterie de Champagne-sur-Oise, à condition qu'ils ne contiennent pas de branches qui seraient nuisibles au fonctionnement des Bio Réacteurs Stabilisateurs (Cf. <https://tri-or.fr/qui-sommes-nous/>).

Dernière option : au-delà, des possibilités évoquées ci-dessus, reste le transport jusqu'à la déchetterie où des bennes sont prévues pour les déchets verts. Les végétaux épais incompatibles avec le processus de tri biomécanique sont acheminés vers la plateforme de compostage Valorisol de Méru et ceux de Viarmes vers la plateforme Valdeve d'Attainville

PEUT-ON BRÛLER LES FEUILLES MORTES DANS SON JARDIN ?

Non, il est interdit de faire brûler les déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin. Les feux de jardin sont totalement interdits dans le Val-d'Oise, quel que soit le temps ou l'époque de l'année...

Cette disposition est applicable sur l'ensemble du territoire et résulte des articles L 1421.4 du Code de la santé publique et L 2542.1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales, qui chargent le maire d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique au sein de la commune. Ces dispositions sont complétées par le règlement sanitaire départemental en son article 84, qui interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés.



À première lecture, on pourrait penser que les déchets verts n'entrent pas dans la catégorie des déchets ménagers. Or le chapitre 20 de l'annexe 2 du décret N° 2002-540 du 18 Avril 2002 dispose très clairement que les déchets verts issus des jardins entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés dont le brûlage est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire.

Par ailleurs, à l'automne, lorsque les hérissons se réfugient dans les jardins, ils se protègent souvent sous les branches et les feuilles mortes ; le brûlage de ces végétaux risque de les blesser ou de les tuer.

QUI DOIT BALAYER LES FEUILLES MORTES SUR LE TROTTOIR ?

La commune organise un nettoyage régulier des voies publiques mais les services municipaux sont dans l'impossibilité de nettoyer en une journée les 30 kilomètres de trottoir de Parmain. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté municipal n°2017-060 (17 juillet 2017), la propreté des trottoirs incombe aux propriétaires, syndic gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public : étalages divers, terrasses, concessions de toute nature, chantiers... Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Balayures et feuilles mortes ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales. Si les feuilles mortes non balayées rendent la progression dangereuse ou si elles contribuent à la chute d'un passant, la responsabilité du riverain peut être engagée.

DU BOIS DONT ON SE CHAUFFE

En ce début d'automne, les prix de l'énergie grimpent, et, pour alimenter un poêle ou une cheminée, la tentation est grande de ramasser du bois dans la forêt. Mais attention, la gestion des forêts françaises, publiques ou privées, est encadrée par le Code forestier qui est très clair : dans une forêt publique ou privée, on ne peut pas ramasser ou couper de bois sans autorisation. S'il s'agit d'une forêt privée, le fait d'y ramasser du bois sans autorisation préalable peut être qualifié tout simplement de vol puisque celui-ci appartient au propriétaire du terrain.



Pour les forêts publiques, certaines autorisations peuvent être demandées notamment auprès de l'Office National des Forêts, mais elles ne sont pas délivrées aux particuliers en direct. En forêt, le seul moyen légal pour récupérer du bois, c'est l'affouage. Il s'agit de donner la possibilité à une municipalité de réserver une partie des bois de la forêt pour un usage domestique. Le droit d'affouage est un droit subordonné à l'exploitation et au contrôle de l'administration.

Si le domaine forestier de son territoire est dense, la municipalité de Parmain ne dispose pas de forêt communale. Les bois de Parmain sont tous privés à l'exception du Bois de la Tour du Lay qui est une forêt propriété du département et donc placé sous son administration. Difficile en conséquence pour le conseil municipal de délibérer pour réserver une partie du bois à des fins domestiques ou de procéder à la distribution d'un bois qui, en réalité, ne lui appartient pas....



CIRCUIT COURT ET RECYCLAGE

Grâce aux bonnes relations entretenues par l'équipe des espaces verts de Parmain avec l'association du potager communautaire de Valmondois (Des P'tits Loups aux Potes Âgés), la ville de Parmain a livré à l'association plusieurs camions de feuilles mortes collectées sur le domaine public de notre commune.

Ces feuilles permettront aux membres de l'association (comprenant des Parminois) de produire du paillage et du compost en quantité pour ce jardin potager partagé, dédié aux cultures maraîchères et à l'apiculture.

La ville y trouve, pour sa part, une source d'économies substantielles puisque ces feuilles n'étant pas bennées en déchetterie, la facture de leur traitement (établie au poids) sera épargnée au contribuable parminoise. Une tonne et demie a déjà été déposée à Valmondois et les livraisons se poursuivaient au moment de l'édition de ce bulletin. Comme le dit Jérôme Gorgeon, président de l'association, dans son sympathique mail de remerciement « *ces entraides répondent aux valeurs que nous souhaitons pleinement véhiculer !* ».

Antoine Santero

1^{er} adjoint au maire chargé de l'environnement





RENTRÉE DES CLASSES

Enfin une rentrée plus « communicative » ...les contraintes sanitaires ayant été levées pour cette rentrée, enfants, enseignants et parents ont abandonné les masques !

Nous sommes heureux de travailler avec deux nouvelles directrices :

Madame Boixel (auparavant enseignante en élémentaire à Maurice Genevoix) a pris la direction de l'école maternelle Maurice Genevoix et Madame Krief a pris les rênes de l'école de Jouy-le-Comte.

549 élèves sont répartis en 22 classes sur 4 écoles, ce qui fait une moyenne de 25 élèves par classe. Parmi ces élèves nous accueillons 4 enfants ukrainiens qui habitent depuis peu la commune.

Pour faciliter l'enseignement, 3 nouveaux tableaux numériques « dernière génération » ont été installés et 3 autres l'ont été pendant les vacances de Toussaint.

Très belle année scolaire à tous !!



LA GRANDE LESSIVE

Ce mois d'octobre le collège a participé à « la Grande Lessive », happening que les Parminois connaissent grâce à l'accrochage de dessins en mars par les élèves de l'école du Centre.

Cet événement a deux dates dans l'année et un thème qui est donné pour le monde entier (121 pays et 12 600 000 participants l'an dernier). Le choix de ce jour permet de manifester une présence créative et citoyenne, un jour comme un autre...cette année : le 20 octobre et le thème : **La Couleur de mes Rêves**.

La météo capricieuse n'a pas permis l'accrochage le long de la voie verte. Les dessins ont donc été accrochés sous l'abri à vélo dans l'enceinte du collège, ils étaient moins visibles mais « à l'abri ».

Une animation colorée et une réflexion en amont de nos collégiens !

Sylvie Labussière
Adjointe chargée des affaires scolaires



COLLÈGE

Jeudi 1^{er} septembre, Monsieur le maire accompagné de Madame Labussière, adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse, ont eu le privilège de recevoir à Parmain, Madame Marie-Christine Cavecchi, Présidente du département du Val-d'Oise, Madame Émilie Chandler, députée et de nombreux conseillers départementaux. Ils accueillent les élèves de 6^{ème} du Collège Les Coutures de Parmain afin d'inaugurer le nouvel emplacement de stationnement pour vélos et trottinettes.

En effet, soucieux de garantir aux collégiens les meilleures conditions d'apprentissage, le département du Val-d'Oise a programmé la réhabilitation importante de cinq collèges. Notre collège de Parmain est l'un des premiers à bénéficier de travaux permettant de renforcer son offre de stationnement pour vélos et trottinettes, dans le cadre du Plan Vélo. (Au total, 94 places pour vélos et 30 pour trottinettes seront créées).



Cet investissement vient faire écho à l'ouverture début 2022 de la dernière partie de la voie verte qui relie le collège notamment aux arrêts de bus et à la gare de Parmain. Partie qui, elle aussi, a bénéficié du soutien financier du département.



Mme Labussière
M. le maire
Mme Cavecchi



ECOLE DU CENTRE - NETTOYONS LA NATURE

Cette année encore, les élèves de l'école du Centre ont participé à l'action citoyenne « Nettoyons la nature », Le bilan est de plus de 31 kg de déchets ramassés aux abords des chemins de halage et de la piste cyclable.

Si le nombre de mégots ramassés a diminué, les gros déchets par contre sont plus nombreux : armature de caddie, paillason, ...

*Mme Fouyé
Directrice de l'école du Centre*





ACCUEILS DE LOISIRS

SÉJOURS ÉTÉ

Cet été les jeunes Parminoïses ont eu la possibilité de participer aux différents séjours.

Une quarantaine d'enfants est parti. Un groupe d'ados et un groupe de 10 - 11 ans ont navigué au départ de Granville, escale à Saint Malo, Saint Cast et aux îles Chausey ... avec grand soleil et grand plaisir.

Un séjour pour les plus jeunes (6 - 8 ans) près de Troyes a été proposé. Là aussi, la météo a été clémente et les enfants ont pleinement profité de la baignade dans le lac, des sorties poney et canoë.



La 2^{ème} semaine, « nos petits fermiers » ont réagencé le potager de l'école (inutilisé) avec fleurs, plantes aromatiques et pieds de fruits et légumes. Des animaux fabriqués (abeilles et coccinelles), des pneus décorés et un enfant-épouvantail jardinier (avec ses outils) sont venus agrémenter le potager.

La 3^{ème} et dernière semaine du mois, « nos petits fermiers partent en vacances » se sont rafraîchis avec des jeux d'eau. Les enfants sont allés au parc d'Hérouval visiter la ferme en petit train et ont profité des structures de jeux et de baignade dans le plan d'eau ; la journée s'est terminée par une glace pour tous. Ils ont aussi profité d'une journée « structures gonflables » à l'accueil de loisirs élémentaire où 4 structures dont une aquatique les attendaient. Une journée exceptionnelle et grandement appréciée de tous ! Puis les vacances des petits fermiers se sont terminées sur un après-midi « portes ouvertes » où les familles ont pu découvrir toutes les réalisations des enfants autour d'un goûter et de jeux réalisés par les enfants.

Tout au long du mois, les enfants sont allés une fois par semaine à la piscine et plus régulièrement à la bibliothèque où ils ont pu emprunter des livres, écouter des contes et participer à des ateliers proposés par Lydia, directrice de la bibliothèque.

Un mois de juillet enrichissant et très plaisant, apprécié de tous !

LES VACANCES À L'ACCUEIL DE LOISIRS MAURICE GENEVOIX.

A l'accueil de loisirs Maurice Genevoix, les enfants de l'école élémentaire ont passé l'été sous le soleil et dans la bonne humeur.

L'équipe d'animation a mis en place des activités axées sur la découverte de l'environnement. Des jeux collectifs, chasse au trésor, Koh Lanta, rallye photos, piscine ont été organisés.

Les plus grands sont même allés à Labbeville à vélo au domaine de Brécourt.



LES VACANCES D'ÉTÉ DES PETITS

Pendant le mois de juillet, les élèves de maternelle, accueillis à l'école du Centre, ont fait des activités manuelles, des jeux collectifs et des sorties pédagogiques sur le thème « des petits fermiers ».



avons sur les poules.

La 1^{ère} semaine, les « petits fermiers dans leur ferme » ont aménagé les locaux en différents espaces selon leurs envies. Ils ont fabriqué, entre autres, des décorations géantes. Nous sommes également allés à la ferme d'Elancourt où une animatrice spécialisée a complété les connaissances que nous



SÉJOUR À ARVILLE

Fin août, les enfants de Parmain sont partis 5 jours, sur les pas des bâtisseurs à la commanderie d'Arville (Loir et Cher). Au programme : architecture, bougie, pan de bois, peinture sur verre, chasse au trésor. Les enfants y ont découvert le monde médiéval.

Sur les pas des bâtisseurs :

Les enfants ont découvert l'unité de mesure du moyen âge : la corde à 13 nœuds et le pendiculaire.

Ils ont pu mettre en pratique, à l'aide de briques de bois, les différents soutiens des bâtisses.

Bougie à la cire d'abeille : L'atelier a débuté avec la vie de la ruche. L'animateur a ensuite expliqué le métier de cirier. Les enfants sont repartis avec leur bougie.

Peinture sur verre : Le vitrailliste a fait peindre aux enfants des motifs originaux de l'époque médiévale. Ils ont employé de la grisaille (oxyde de fer, cuivre et eau).

Il a expliqué l'histoire des vitraux devant des enfants captivés.

Leurs œuvres ont été récupérées après 3 jours de cuisson.

Pan de bois : Après avoir eu les explications des pans de bois, les enfants se sont mis à l'ouvrage.

A l'aide de maillet et de tasseaux, les enfants très motivés devaient réaliser une façade (de la taille d'une table), plusieurs modèles leur étaient proposés.

Puis ils ont posé du torchis (argile, sable, eau), bien que la matière soit froide et malodorante, les enfants ont réussi à vaincre leurs aprioris.

Le rythme soutenu d'activités, jeux et veillées a enchanté les enfants.

RENTRÉE SCOLAIRE AUX ACCUEILS DE LOISIRS

Les mercredis des petits

De retour à la Maison à Rêver, les enfants se sont réappropriés les locaux quittés quelques mois auparavant. « L'espace-temps » sera le fil rouge cette année scolaire.

Pour que chacun puisse évoluer à son rythme dans ses apprentissages et découvertes, divers ateliers seront proposés tout au long de l'année, ponctués de sorties pédagogiques et/ou ludiques. Le planning prévisionnel des propositions d'animation et de sorties sera affiché à la Maison à Rêver entre chaque période de vacances.

Les mercredis des élémentaires

Le projet « Environnement » fera appel à différents ateliers :

- Initiation à l'anglais, (jeux de société, atelier dessin...).
- Recyclage « voyage autour du monde ».
- Ateliers « la nature et nous ».
- Ateliers « art plastique », découverte de nouveaux matériaux.
- Atelier sports, « j'utilise l'espace ».

ENFANCE - SCOLAIRE



Les projets « IME » (Institut Médical Éducatif) et ORPEA (maison de retraite : Quai des Brumes) sont toujours d'actualité. Une fois par mois, les rencontres se font dans leur centre d'accueil ou à l'accueil de loisirs.

Les enfants (CP/CE1) ont déjà fait une première sortie à la maison de retraite et ont rencontré un apiculteur. Les personnes âgées sont également venues voir nos poules et ont fait une petite promenade avec les enfants.

Par ailleurs, un projet avec le Club Ados est en place, tous les mois un atelier « passerelle » permettant aux plus grands de rencontrer et d'échanger avec les collégiens.

Temps méridiens :

Les équipes mettent en place des temps d'ateliers afin de permettre aux enfants de faire de vraies coupures sur le temps de la pause méridienne.

Au groupe scolaire Maurice Genevoix, en plus des espaces extérieurs où jeux collectifs et matériel sportif sont à disposition, les enfants ont accès aux différentes salles de l'accueil de loisirs (salle de jeux, d'activités manuelles, hall, bibliothèque et jeux de société). Ils peuvent aussi bénéficier des interventions « lecture » de Lydia (directrice de la Bibliothèque) et de l'association « Lire et Faire Lire ».

À la Maison à Rêver, les enfants choisissent de manger au 1^{er} ou 2^{ème} service en fonction des animations proposées (et des copains aussi). Les ateliers proposés sont sportifs ou collectifs (dans la cour de l'école ou dans le parc de la Maison à Rêver), manuels ou ludiques.

A l'école du Centre, le projet intergénérationnel est maintenu pour les enfants de maternelle : « lire et faire lire » et Muriel vient conter des histoires.

Le projet « banc de l'amitié » se poursuit cette année pour les élémentaires.

L'équipe des accueils de loisirs





KERMESSES - SAMEDI 19 JUIN

École du Centre

Danses et chants ...avec un final chanté très émouvant "Imagine" en anglais !!!
Samedi 19 juin après-midi

École de Jouy-le-Comte

2 Chants des 3 classes en même temps.
Spectacle de "gym" préparé par Xavier Moy, directeur du club ados, différents sauts... pyramides...

Hommage des parents à Madame Rolland, directrice, qui prenait sa retraite fin juin.



ARTISTE EN RÉSIDENCE

Notre projet d'accueil d'artiste en résidence s'est concrétisé !
Ida Polo est une illustratrice reconnue qui a déjà largement publié (Le train Cabaret, La Voix du Vent...) Elle a travaillé à Parmain sur le troisième tome de la « Famille Lelièvre ».

Pendant 15 jours au mois de juillet une pièce de l'accueil de loisirs s'est transformée en atelier d'artiste ouvert à la curiosité des enfants. Ces derniers ont également pu prendre pinceaux, encres, papier aquarelle et s'initier à des techniques originales ou se familiariser avec certaines bases de dessin pour créer leurs propres œuvres avec les conseils d'Ida, notre artiste illustratrice. Ce furent de beaux moments de découverte et de partage que les enfants ont grandement appréciés avec la fierté d'avoir eux aussi réalisé des dessins pleins de charme.



Ida Polo

Sylvie Labussière
adjoite chargée des
affaires scolaires



ANIMATION "ATELIER PÂTISSERIE"



Courant juin, les enfants de petite et moyenne section de l'école Maurice Genevoix ont réalisé des roses des sables ainsi que des muffins aux pépites de chocolat qu'ils ont pu déguster.

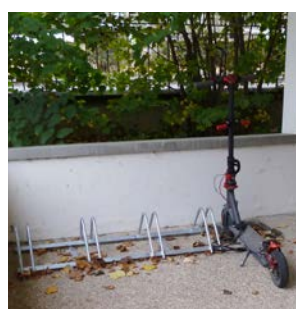


TRAVAUX

TRAVAUX URBAINS/VOIRIE

- Pose de potelets avec chaînes pour empêcher les automobilistes de se garer sur le terre-plein à l'intersection de la rue de Paris / quai des Saules et avenue de l'Oise. Pour une harmonie, les potelets sont identiques à ceux déjà posés place de l'Europe.
- Aux abords de l'église, rue du Maréchal Joffre, un trottoir d'une longueur de 70 m a été réalisé cet été, permettant notamment aux enfants et parents de l'emprunter afin de rejoindre l'école de Jouy-le-Comte. Une ligne jaune d'interdiction de stationner a été mise concomitamment, afin de faciliter le flux des véhicules dans les 2 sens de circulation, surtout aux heures de pointe
- Deux râteliers vélos ont été posés : l'un au cabinet médical Les Pommiers et l'autre parking Place Georges Clemenceau près du poste de police municipale.
- Les bancs publics en bois de la commune sont habillés d'une nouvelle couleur vert mousse, en harmonie avec le reste du mobilier urbain.
- Remplacement et rajout des grilles de caniveaux rue du Maréchal Joffre.
- Travaux GRDF : Afin d'alimenter en biogaz notre réseau, une conduite a été posée rue Guichard, rue Foch, chemin de la Justice jusqu'à la station de méthanisation en cours de construction à Méru.
- Passage piéton rue Raymond Poincaré : Pour faciliter l'accès du centre médical Les Pommiers, un passage piéton pour les PMR (personnes à mobilité réduite) a été créé.

*Valérie Michel,
Adjointe chargée des travaux urbains - Voirie*



NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL



Mme Laëticia Iabbadene, présentant sa démission pour raison professionnelle, a été remplacée par le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste "Parmain, demain avec vous" : M. Michel Damerval.

Michel Damerval, conseiller municipal, sera membre des commissions suivantes :

- Commission affaires sociales et lien intergénérationnel.
- Commission communication, nouvelles technologies et vie des quartiers.
- Commission d'appels d'offres.
- Syndicat intercommunal pour le transport d'élèves.
- SIPIAP - Syndicat Intercommunal de la Piscine l'Isle-Adam / Parmain.

RENCONTRE DE QUARTIER 1^{ER} OCTOBRE

Cinquième rencontre depuis 2 ans et seconde dans le quartier des "Arcades".

Comme d'habitude, ce fut un moment d'échange, les Parminoises présentes ont pu exprimer leurs préoccupations et leurs besoins et rencontrer M. le maire, accompagné des élus "du quartier".



SEMAINE BLEUE



Dans le cadre de la Semaine Bleue Nationale des retraités et des personnes âgées qui s'est tenue du 3 au 9 octobre 2022, notre commune et le C.C.A.S ont organisé deux manifestations sous la supervision de Renée Bou-Anich, Vice-présidente du C.C.A.S et Grâce Ribeiro, responsable du C.C.A.S.

La première s'est déroulée le 6 octobre matin et après-midi. Une cinquantaine de personnes ont participé à l'atelier floral, particulièrement apprécié.

La deuxième concerne le thé dansant qui a eu lieu le vendredi 7 octobre après-midi, il a accueilli un grand nombre de nos aînés ravis par un très bel après-midi animée par deux musiciens jouant des airs de musique variés et entraînants.

De l'avis de tous : À renouveler !!!

*Renée Bou Anich
Conseillère municipale déléguée aux Affaires sociales et CCAS*

Samedi 15 octobre, M. le maire et les adjoints ont présenté la ville et répondu aux interrogations des nouveaux arrivants.

Cette rencontre a permis de faire connaissance dans un cadre convivial.

À bientôt donc ...

Si vous avez fait votre transfert d'adresse auprès de La Poste ou si vous vous êtes inscrit comme nouvel arrivant sur le site de la ville, alors vous serez invité à la prochaine cérémonie d'accueil qui se déroulera au printemps 2023.



ANIMATION APICULTURE À LA MAISON DE RETRAITE QUAI DES BRUMES

Le 14 septembre un apiculteur des Yvelines est venu faire une présentation d'une ruche pédagogique ainsi que du matériel dont il a besoin pour fabriquer son miel. Il a expliqué le monde des pollinisateurs et leurs rôles primordiaux dans la nature. A cette occasion, nous avons invité les enfants de l'accueil loisirs. Une dégustation de miel a également été organisée.

L'après-midi s'est poursuivi avec un goûter (gâteau au miel) préparé par notre équipe de cuisine.

Ce fut un moment très enrichissant et ludique pour tout le monde.



*Madame Florkowski
Résidence ORPEA Quai des Brumes
44 rue du Maréchal Foch - Tél : 01 34 08 98 00*

ON N'A PAS TOUS LES JOURS 100 ANS



C'est avec plaisir que nous avons répondu à l'invitation de Mme Florkowski, directrice de l'EHPAD "Quai des Brumes" pour fêter les 100 ans de Mme Goubie, résidente de l'établissement.

Cette cérémonie, animée par un chanteur, danseur de claquettes, style crooner a remporté un vif succès auprès des nombreux résidents présents. Ces derniers ont interprété des chansons de Charles Trenet, Fred Astaire, etc...

Après ce divertissement, un magnifique gâteau préparé par le personnel de cuisine et orné de bougies soufflées par Mme Goubie, a été dégusté.

Au nom de Loïc Taillanter, maire et de toute son équipe municipale, Renée Bou-Anich a offert une très belle composition florale et souhaité à cette dame, un très joyeux anniversaire et beaucoup de bonheur.

*Renée Bou Anich
Conseillère municipale déléguée aux
Affaires sociales et CCAS*



BIBLIOTHÈQUE LACHESNAYE

FRACTURE NUMÉRIQUE

La bibliothèque dispose de 4 postes informatiques en accès libre, disponibles aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.

En cas de forte affluence, la durée d'utilisation est limitée à une heure.

Vous pouvez imprimer gratuitement jusqu'à cinq feuilles par jour.

	Horaires	
Lundi	Fermé	
Mardi	14h- 18h	
Mercredi	10h-12h30	14h-18h
Jeudi	Fermé	
Vendredi	10h-12h30	14h-18h
Samedi	10h-12h30	14h-17h
Dimanche	Fermé	

La bibliothèque est fermée les jours fériés.

LES ANIMATIONS

Bébés Lecteurs à 11h – De 0 à 4 ans

- Les samedis 3 et 10 décembre

L'heure du conte à 15h – A partir de 4 ans

- Les mercredis 7 et 14 décembre

Le Café Littéraire à 14h30

- Samedi 3 décembre

L'atelier d'écriture à 10h

- Samedi 17 décembre

LES ÉVÈNEMENTS DE LA BIB !

Noël à la bibliothèque

Mercredi 7 décembre

- De 14h00 à 17h00 - Atelier créatif pour tous avec Nathalie Dupré **sur inscription.**

Mercredi 14 décembre

- A 14h00 - Atelier créatif décoration de Noël à partir de 4 ans **sur inscription.**
- A 15h30 - Heure du conte spécial Noël à partir de 4 ans.

12 rue Guichard - Tél. : 01 34 08 95 92
bibliotheque@ville-parmain.fr

LIRE ET FAIRE LIRE

PARMAIN LIT !!

Grâce aux nombreuses actions mises en place par notre commune et détaillées dans notre dernier bulletin, il a été décerné à notre ville le label « **Ma commune aime lire et faire lire** ».

Lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée dans la grande salle de la Bibliothèque nationale de France (Bibliothèque François Mitterrand) le label a été remis à la commune pour une durée de 4 ans.

Un grand merci aux instigateurs et acteurs de la promotion de la lecture pour petits et grands.



Sylvie Labussière
adjointe chargée des affaires scolaires

Lydia Cave directrice
de la bibliothèque

RETOUR SUR IMAGES

FÊTE DE LA MUSIQUE 21 JUIN



CINÉMA DE PLEIN AIR 27 AOÛT

Un bon film, un ciel étoilé, des transats, des pop-corn ont assuré le succès de la première séance de cinéma de plein air organisée par "l'interco" et la ville de Parmain.

Vous étiez près de 250 cinéphiles venus en famille ou entre amis pour assister à la projection du film "Le loup et le lion" ... Une expérience à renouveler.



Le 30 août, la Libération de Parmain a été commémorée comme chaque année square des Anciens Combattants en présence de Guillaume Vuilletet, député, Morgan Touboul, Conseiller départemental, Julita Salberg, 1ère adjointe au maire de l'Isle-Adam et Antoine Santero, 1er Adjoint au maire de Parmain.



COMMÉMORATION 30 AOÛT



RETOUR SUR IMAGES

FORUM DES ASSOCIATIONS 3 SEPTEMBRE



KUSTOM FESTIVAL & TATTOO 17 ET 18 SEPTEMBRE

La 17^{ème} édition du Kustom Festival & Tattoo s'est déroulée les 17 et 18 septembre allée des Peupliers et salle Jean Sarment.

Beaucoup de monde était au rendez-vous : 20 tatoueurs, les voitures et motos de légende, les stands vintages, les concerts de rockabilly et country, sans oublier la restauration qui sous un soleil radieux n'a pas chômé durant les deux journées.

Les organisateurs ont comptabilisé plus de 2000 visiteurs. Ce fut un véritable succès nous promettant une édition 2023 avec des nouveautés qui vont "mettre le feu".





EXPO LEGO® 8 ET 9 OCTOBRE

Des briques plein la vue !!!

Petits et grands se sont croisés durant deux jours, avec la même passion au cœur, lors de l'expo Briques et LEGO® qui s'est tenue les 8 et 9 octobre à la salle Jean Sarment.

22 exposants ont présenté leurs plus belles pièces, le Titanic, une station de ski, la conquête spatiale.



RETOUR SUR IMAGES



RANDONNÉE 15 OCTOBRE

La randonnée du samedi 15 octobre s'est déroulée dans de très bonnes conditions et a satisfait tous les participants. Les conditions particulières dues aux problèmes de carburant ont malheureusement entraîné la défection de certains inscrits. Michel Saintoul, guide du Vexin a conduit les randonneurs à l'église Saint Denis de Jouy-le-Comte en passant par le plateau puis vers les villas et les jardins...

*Evelyne Duret
conseillère municipale déléguée au tourisme*

THÉÂTRE "CABARET BONHEUR" 15 OCTOBRE

De nombreuses personnes sont venues assister à la représentation de la troupe du « Théâtre de l'Empreinte », mise en scène par Dominique Bourdin. Les spectateurs ont été touchés car, au-delà des différences, ils ont pu se reconnaître : leur quête est celle de tous les humains, universellement dérisoire... Ils ont pu savourer dans ces sketches l'humour décalé, parfois un peu cruel, des Monty Python, ou de Charlie Hebdo avec un zeste de Woody Allen.



UNE PARMINOISE RÉCOMPENSÉE

Jade Fradet, ancienne élève Parminoise du collège les Coutures, a été sélectionnée pour participer au concours du Meilleur Apprenti de France, spécialité « esthétique et cosmétique » au mois d'avril 2022.

Jade est double médaillée et fière d'avoir choisi l'apprentissage : elle a obtenu une **médaille d'or** au concours départemental et une **médaille d'argent** au concours régional.



RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS



EXPOSITION Du 18 juin au 3 juillet, nous avons rendu hommage à l'aquarelliste Marie-Blanche Droit en présentant salle Lemaire une rétrospective de son œuvre qui a attiré de nombreux visiteurs. Une exposition émouvante qui a touché ses nombreux admirateurs habituels et enchanté ceux qui découvraient son travail.



CONCERT Le 24 juin, pour la Saint-Jean, le sympathique et talentueux Trio Sortilège s'est produit en concert en plein air.

Petits et grands ont dansé sur leurs chansons et musiques québécoises.



FESTIVAL DES MÉTIERS D'ARTS

En parallèle, était inauguré le premier Festival des Métiers d'Art dans la décoration d'intérieur, qui s'est tenu Jardin des Arts du vendredi au dimanche soir.

Cette manifestation à l'initiative d'ATYPIK CRÉATION dont la boutique est située rue Guichard, nous a été proposée par Anne-Charlotte Warot, tapissier décorateur.

De nombreux visiteurs ont pu y flâner entre les différents stands agencés comme des mini boutiques, chacune présentant un style propre et différent. L'artiste Marianne Le Vexier nous a fait le plaisir de sa participation en y installant ses superbes créations, bas-reliefs béton et vitraux sur socles, conçus pour une décoration d'intérieur ou d'extérieur.



RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

SPECTACLE

Le dimanche 11 septembre, la troupe Malafesta Rouge Rouge 3 s'est produite salle Jean Sarment pour un spectacle spécialement dédié aux enfants mais qui a fait rire aussi les grands !...

Puis, est revenue le samedi 17 pour un spectacle en plein air à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine qui a, lui aussi beaucoup amusé petits et grands...



EXPOSITION PHOTOS Pour la troisième année consécutive, nous avons eu le plaisir d'accueillir salle Lemaire du 17 au 25 septembre, l'Atelier Photo Neslois, dont le thème de l'exposition était « le mouvement ».

Le public (près de 300 visiteurs) était invité à voter pour ses photos préférées. Le prix de la meilleure photo est revenu à Gérard Vitoux pour sa « Mésange étoile » et, le prix de la meilleure série à Magali Monteiro pour « Dogs in action ».



ZOZIOS MIGRATEURS Le dimanche 25 septembre, l'association Les **Zozios Migrateurs** nous a offert un spectacle extraordinaire de chant choral réunissant des adultes, des enfants du collège de Parmain, nous offrant des pots-pourris sur le thème du voyage et du mouvement, en relation avec le thème de l'exposition photos.



THÉÂTRE

Lors du Forum des Associations, la troupe « Les Fous de la Rampe » (affiliée à l'association ABCD) qui donne une représentation tous les ans en janvier depuis plus de 20 ans salle Jean Sarment, a tenu un stand pour y présenter ses ateliers théâtre.

Parmain n'ayant plus la possibilité d'en proposer aux Parminois depuis plusieurs années, c'est avec plaisir que nous les y avons accueillis pour information et inscriptions éventuelles.

Pour les Parminois n'ayant pu se rendre au Forum et éventuellement intéressés à y inscrire leurs enfants, vous pouvez joindre la présidente de l'association : Mme Bourgoïn au 06 84 19 73 76.

Les ateliers sont dispensés salle Gilbert Joly face à la mairie de Butry-sur-Oise. Pour les enfants du CP au CM2 le mardi ou jeudi de 17h à 18h30.

Pour les ados de la 6^{ème} à la 3^{ème} le mardi de 18h30 à 20h30

Le 28 janvier 2023 « Les Fous de la Rampe » donneront une représentation de la pièce de Didier Caron (auteur contemporain) "Le jardin d'Alphonse" agréable et bucolique... en apparence seulement. Selon certains, ce jardin est empli de rumeurs et de souffrances.

Un à un, les personnages se dévoilent. Tous unis par des liens familiaux, chacun se retrouve ici aujourd'hui à l'occasion du décès du patriarche, Alphonse...



EXPOSITION HISTORIQUE SUR LA GUERRE DE 1870

Du 13 au 26 octobre, s'est tenue salle Lemaire une exposition historique sur la Guerre de 1870.



Le 19 juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse. L'armée française, mal préparée, n'offre pratiquement pas de résistance à la puissante armée prussienne.



Le 2 septembre, après la défaite de Sedan, Mac-Mahon capitule et Napoléon III est fait prisonnier.

Le 4 septembre, la République est proclamée mais la résistance à l'envahisseur s'engage.

Le 14 septembre 1870, les troupes françaises du Génie font sauter, à L'Isle-Adam, l'une des deux arches du Grand-Pont (côté île du

Prieuré).

Pour maintenir la communication entre Parmain et L'Isle-Adam, un service de bac est mis en place. Dès la seconde quinzaine de septembre 1870, les troupes prussiennes pénètrent dans l'actuel Val-d'Oise pour mener à bien l'encerclement de Paris. Autour du pharmacien de Parmain, Louis Capron, la résistance active s'organise. Le 23 septembre, ces francs-tireurs montent une embuscade en face du hameau de Stors et mettent en déroute un convoi prussien. Ils dressent ensuite une barricade sur l'île du Prieuré, à proximité du pont détruit et transforment la conciergerie Est de l'ancien château des princes de Conti en redoute.

Cette résistance de Parmain et de L'Isle-Adam durera 7 jours et fera 114 tués et blessés du côté prussien et 7 tués côté français. Pour marquer ce fait d'armes, une stèle commémorative a été élevée dans l'île du Prieuré, à l'emplacement de l'ancienne barricade. Elle porte l'inscription des noms des résistants français tués et celui de leur chef, le capitaine Louis Capron. Ce dernier sera fait ultérieurement chevalier de Légion d'honneur et décèdera à L'Isle-Adam le 20 mai 1897.

Cette exposition extraordinaire (digne d'un musée... aux dires de certains, amateurs et professionnels), composée de plus de 150 objets, documents divers et photos d'époque est le fruit de plus 3 ans de réflexion et de recherches.

La période COVID nous ayant empêchés de la présenter pour la commémoration du 150^{ème} anniversaire en 2020, nous l'avons donc organisée avec retard. Nous remercions nos nombreux visiteurs (près de 300) qui, malgré les pénuries d'essence, se sont déplacés pour l'admirer.

*Martine Desry
Adjointe chargée des affaires culturelles*



ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE PARMAIN (ACAP)



N'allez pas plus loin, faites vos achats à Parmain.

Plus qu'un slogan, c'est avant tout une promesse, un engagement de l'Association des Commerçants et Artisans de Parmain : promouvoir un service de proximité, consommer local, soutenir et accompagner nos commerces et artisans tout au long de l'année.

A ce jour, L'A.C.A.P regroupe 35 commerces et artisans. Ce qui représente une part non négligeable des entrepreneurs recensés sur la commune.

Ce n'est qu'un début, nous comptons pour l'avenir regrouper l'ensemble des acteurs de notre tissu économique, "commerces, artisans d'art, du bâtiment, auto-entreprises et professions libérales."

Notre engagement : accompagner et soutenir nos entreprises, mettre en place avec les acteurs concernés un programme de communication publi promotionnel : newsletters, site, Facebook Parmain Pro (déjà actif), animations commerciales et artisanales, valorisation des savoir-faire.

Depuis septembre 2022, 2000 plaquettes qui regroupent les boutiques et artisans sont disponibles dans vos commerces.

Les fêtes de fin d'année approchent. Alors n'allez pas plus loin, ma ville mes commerces mes artisans c'est à Parmain.

*Alexandra El Haïl
Présidente de l'ACAP*

NOUVEAUX COMMERÇANTS / ARTISANS

LES FLEURS D'ISABELLE



De jolies fleurs dans une belle boutique !
Le titre d'une chanson ? Non, ce sont nos nouvelles fleuristes !

Après 14 mois de démarches administratives, d'étude de marché, de planification des travaux, Antoinette et Caroline vous accueillent du lundi au samedi de 9h30 à 19h30 face à la gare de Parmain.

De la fleur coupée aux compositions les plus insolites, les " Fleurs d'Isabelle " c'est le nom de la boutique, vous surprendra par le choix, la qualité et l'accueil.

Les Fleurs d'Isabelle

5 bis rue Raymond Poincaré (face à la gare).
Tél : 06 27 48 23 53
Courriel : lesfleursdisabelle@hotmail.com

NOUVEAU : ESPACE THÉRAPEUTIQUE



Cet espace, situé 82 rue du Maréchal Foch est ouvert depuis quelques semaines.

Un renseignement, un conseil, un rendez-vous, n'hésitez pas à nous appeler :

P.H.O.R.M

Psychologie	Daniela Ranja - 06 13 45 28 33
Hypnose	Vincent Rouquette - 06 26 70 08 46
Ostéopathe	Hélène Vecchietti - 06 78 60 22 48
Reiki	Vincent Rouquette - 06 26 70 08 46
Massage / Réflexologie	En attente d'un professionnel

L'ISLE'O CRÉA



L'Isle'O Créa c'est : Une collection colorée, originale, de bijoux faits main, mêlant le classique chic et le bijou tendance que vous pouvez personnaliser, vous aurez ainsi, un bijou unique. Je réalise également de la décoration et des sacs en macramé, des filets de course aussi, toujours en macramé, pour faire vos achats à Parmain par exemple.

J'ai commencé à présenter mes créations sur les réseaux sociaux et puis j'ai décidé de créer mon site internet.

Retrouvez mon univers, ici :
 Site internet : www.lisleocrea.com
 Instagram : lisleocrea
 Facebook : L_isle_o_crea

CINODECO



"Bonjour, moi c'est Cino, parlez-moi de chez vous !"

Depuis bientôt trois ans, Yacine Chegrani - alias Cino - est artisan menuisier spécialisé dans le mobilier et l'agencement sur mesure. Auparavant, il a exercé durant dix ans en tant qu'ingénieur en sûreté nucléaire, mais son appétit pour la création et la manufacture ne fût rassasié que lorsqu'il découvrit le travail du bois, dont il fit son métier. Yacine vient d'emménager à Parmain où il a installé son atelier.

Dans ce nouvel environnement, il vous accompagnera tout au long de vos projets, de la définition précise de votre besoin jusqu'à l'installation, en passant par le dessin et la modélisation 3D, le conseil sur les matériaux et bien sûr la fabrication.

Riche de sa formation scientifique et amoureux du design, Yacine s'inspire de votre atmosphère pour concevoir des meubles épurés, ingénieux et fonctionnels qui épousent vos espaces.

Vous pouvez voir toutes ses réalisations sur sa page Instagram @cinodeco ou son site internet www.cinodeco.fr
 06 25 89 80 95

AUTO-ÉCOLE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Driv'in auto-école est une société créée il y a une dizaine d'années, rachetée en 2022 par deux associés, Julien et Damien.

Driv'in est constituée de trois agences qui se situent à Parmain, Champagne-sur-Oise et l'Isle-Adam.

L'équipe enseignante est jeune et dynamique. Nous proposons l'ensemble des formations automobiles.

21, rue Guichard - 01 34 08 85 80





Hall d'accueil
Bureaux administratifs
Cuisine aménagée
Dojo de 100 m²
Salle de danse de 80 m²
Salles multi-activités
Gymnase Alain Colas

Cette rentrée de septembre s'annonce favorable.

En effet, les inscriptions se passent bien. Nos adhérents reviennent après cette longue période de Covid, de nouveaux arrivent. Les deux derniers exercices ont été très difficiles, et cette année nous avons la lourde tâche de retrouver l'équilibre financier de l'avant Covid.

Certaines activités affichaient "complet" dès la rentrée mais pour d'autres nous avons encore de la place. Vous pouvez donc visiter notre nouveau site, nous contacter par mail, nous appeler.

De 2 ans à ... nous sommes à votre disposition. Nous vous proposons plus de 25 activités sportives, ludiques et culturelles et nous restons à votre écoute.

Tél : 01 34 69 60 14 - Mail : cpclc@wanadoo.fr - Site internet : www.cpclc.fr

Sylvie Aubert
Présidente du Comité Parminois des Loisirs et de la Culture.



PAC - FOOT

Tous les mercredis après-midi, une soixantaine de jeunes de 5 à 13 ans se retrouvent sur le terrain de sports, allée des Peupliers pour leur entraînement hebdomadaire.

"Règles du jeu, échauffement, positionnement, dribbles, passes, tirs au but, etc. ..., voilà la base d'un bon entraînement" expliquent Grégory et Alexandre les 2 entraîneurs bénévoles.

La saison commence bien, le club possède une équipe U15, renforcée par 2 jeunes du Club de Nesles. Le club possède actuellement environ 150 licenciés.

Si vous voulez rejoindre le PAC, n'hésitez pas à appeler son président : Alain Wambecke : 06 60 14 66 64



CLUB PARMINOIS DU TEMPS ET DES LOISIRS

Le Club propose de nombreuses activités : jeux, goûter, initiation à l'informatique, boules, sorties, voyages, etc ...

Pour vous donner envie de nous rejoindre, voici un extrait de nos activités 2022 :

- Spectacles à la Salle Adamoise.
- Visite du musée du Louvre à Lens + visite d'une ancienne mine de charbon.
- Goûters à Parmain.
- Visite du musée de la Pierre (Saint Maximin) + Visite du Moulin de St Félix (Oise).
- Balade en Forêt de la Tour du Lay.
- Visite du château d'Eu + tour en petit train des 3 villes-sœurs (Eu, Mers les Bains et le Tréport).
- Visite du château de Chantilly + Spectacle équestre aux Grandes Écuries.

- Petite balade pédestre autour de la Marina devenue « Port l'Isle-Adam » et repas au restaurant.
- Mini-Croisière sur le canal de l'Ourcq (la Ferté-Milon) avec repas à bord.
- Balades en forêt.
- Théâtre à Paris " Un chalet à Gstaad".
- Etc ...

Contact :
06 59 89 20 86
cptl.president@laposte.net



Michel Frégnacq,
Président



AREJ

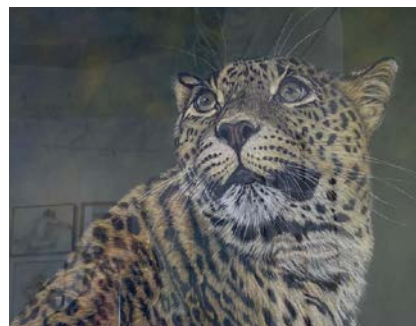
L'édition 2022 de notre exposition annuelle a refermé ses portes.

Du 30 septembre au 9 octobre dernier, elle s'est tenue à la salle Louis Lemaire.

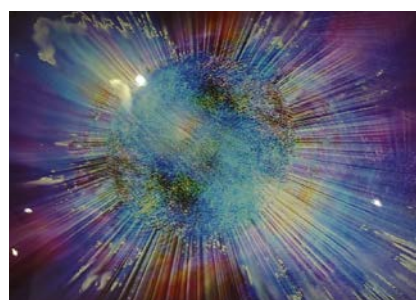
Un vernissage en musique a comme à l'accoutumé réjoui les oreilles et les papilles de nos très nombreux visiteurs (plus de 150).



Quelques chiffres : une invitée d'honneur, Viviane Maini, 28 artistes professionnels ou amateurs autour d'elle sur le thème « nature », plus de 250 visiteurs et des compliments sur la qualité de cette manifestation. Cinq classes de l'école du Centre, de la petite section de maternelle au CM2 nous ont rendu visite. Ces visites étaient accompagnées d'artistes exposants qui ont su rendre accessible aux enfants très intéressés leur art que ce soit peinture ou sculpture.



Comme chaque année, nous avons décerné le Prix du Public : il a été attribué à Robert Rongier pour Yala, léopard des neiges.



Une mention spéciale a été attribuée à Monique Besloin pour Galaxie, une seule voix les séparant.

Rendez-vous est d'ores et déjà fixé pour 2023 !

Le 11 décembre prochain, l'association organisera à l'église Saint Denis de Jouy-le-Comte un concert de Noël à 16 heures. L'Ensemble Exavocem, sous la direction de Matthieu Boutet, interprétera des Noëls anciens, classiques et régionaux.

La réservation est ouverte depuis mi-novembre (12 € en prévente, 15 € sur place, gratuit pour les moins de 15 ans). Renseignements au 01 34 73 09 39 ou 06 09 81 81 50.

L'église Saint Denis de Jouy-le-Comte sera ouverte à la visite le 4 décembre, 8 janvier et 5 février de 14h à 17h.

Possibilité de visites à la demande à condition de prévenir au moins 48 heures avant. Voir contact ci-dessous.

Vous pouvez adhérer à l'AREJ (cotisation à partir de 15 €) en vous adressant au siège de l'association.

Notre site Internet : <http://arej.fr> est régulièrement mis à jour.

Contact : Dominique Mourget,
AREJ, 24 rue du Moulin 95620 Parmain
Tél. : 01 34 73 09 39 // 06 09 81 81 50 arej2@wanadoo.fr

*Dominique Mourget,
Présidente de l'Arej*



Nos boxeurs du club Muay Thai Boxing de Parmain viennent de participer au XFC Championship, une compétition se déroulant à Rome en Italie et regroupant plus de 600 boxeurs venant du monde entier (20 pays représentés).

Les combats, souvent impressionnants se sont déroulés dans un très bon esprit.

Nos champions parmoinois se sont distingués en montant sur la plus haute marche du podium : **Noah, Alexis et Alexandre remportent la ceinture de Champion du monde et Nohan, termine médaillé de bronze.**

Un grand bravo à nos champions ...

Le club créé il y a maintenant 6 ans regroupe 80 adultes et enfants entraînés par deux moniteurs fédéraux et un diplômé d'État.

Si vous désirez les rejoindre, venez les rencontrer aux entraînements :

Entraînement au Gymnase Alain colas, rue des Coutures :

- le lundi de 17h à 18h (cours éducatif) et de 18h à 20h (cours adultes) ;
- le jeudi de 18h à 20h ;
- le samedi (cours adultes) 17h à 19h.

Présidente : Juliette Le Gall
Tél : 06 48 36 15 87

NOUVELLES ASSOCIATIONS

SAUVEGARDE DU CADRE DE VIE DE JOUY-LE-COMTE

L'association Sauvegarde du Cadre de Vie de Jouy-le-Comte a pour but de défendre et préserver l'habitat et le cadre de vie des habitants de Jouy-le-Comte.

Son action également : protection du cadre de vie dans le respect des règles de l'urbanisme local

Présidente : Florence Bouvard-Escaffre
Siège social : 9 rue du Clos Pollet
Courriel : scvdejouylecomte@gmail.com

CHŒUR OCÉAN 95

Cette association a pour but de promouvoir et d'organiser des manifestations musicales dans le cadre scolaire, de développer le chant choral dans le second degré, en s'appuyant sur des partenaires culturels et artistiques du Val-d'Oise et de mutualiser des ressources pour offrir aux élèves la possibilité de présenter un spectacle accompagné par des artistes dans un lieu adapté. Ce travail artistique et culturel privilégie les rencontres et le travail entre des musiciens, des professionnels du spectacle, des professeurs d'éducation musicale et leurs élèves.

Présidente : Mme Oursel
Siège social : 13 rue du Maréchal Lyautey

RCKPPNK INC.

Cette association a pour but de soutenir, de promouvoir et d'accompagner la pratique musicale et toutes les activités pouvant y être rattachées.

Président : M. Mondelli
Siège social : 3 allée des Myosotis

ASSOCIATION DES CAVALIERS DU COLOMBIER

Cette association a pour objet :

- Développer l'activité équestre tout en prenant soin de respecter le bien-être des équidés.
- Apporter un support dans le cas où des adhérents souhaiteraient faire de la compétition ou pas.
- Maintenir les installations mises à disposition par le bailleur.
- Apporter un support administratif entre les institutions, le bailleur (de la location des box et des infrastructures) et l'Association des Cavaliers du Colombier (ACC).

Présidente : Mme Le Guennec-Boite
Siège social : 5 rue de Rome

RIVERAINS POINCARÉ PARMAIN

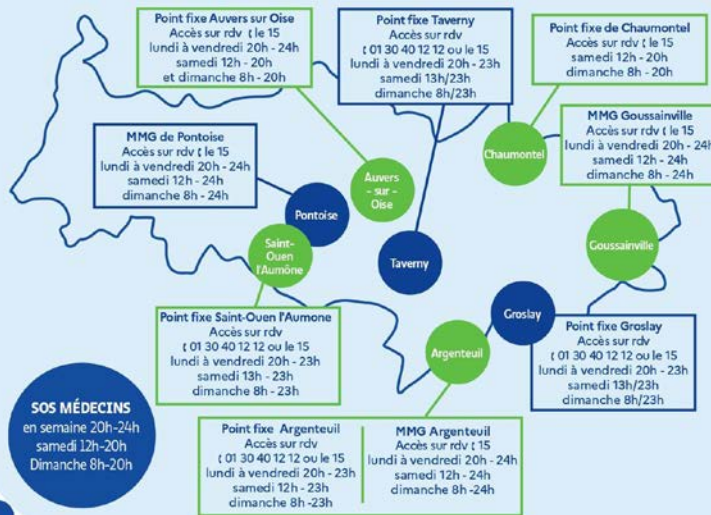
L'association a pour objet la défense et la protection de l'urbanisme, de l'environnement et du cadre de vie sur le territoire du secteur de la rue Raymond Poincaré de la commune de Parmain ou aux environs si cela a un impact sur le territoire de cette commune.

Président : M. Monteiro
Siège social : 8 rue Raymond Poincaré

En cas d'urgence, comment consulter un médecin généraliste dans le Val d'Oise ?

► Consultez en priorité votre médecin traitant, mais en son absence et s'il s'agit d'une urgence, appelez le 15. Après entretien avec la régulation, il vous sera proposé :

- une orientation vers un service d'urgences
- un rendez-vous avec un médecin du Val d'Oise (médecin volontaire, maison médicale de garde, point fixe de garde)
- un avis médical



France services

Besoin d'aide pour vos démarches fiscales ou vos dépenses locales ?

À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches quotidiennes avec **Les Finances publiques** : impôts, amendes, produits locaux (cantine, crèche...), hospitaliers et les principales fonctionnalités du site : www.impots.gouv.fr

Avec ses 22 structures implantées dans le Val-d'Oise, retrouvez la France services la plus proche de votre domicile :

France services / CC Sausseron-Impressionnistes	France services / Espace Marianne de Taverny
12 boulevard Pasteur 95690 Nesles-la-Vallée	2 place de la Gare 95150 Taverny
Lundi, mardi, mercredi, vendredi 9h00 - 12h00 / 14h30 - 17h30 Samedi : 9h00 - 12h00 Fermé le jeudi franceservices@sausseron-impimpressionnistes.fr 06 31 57 85 71	Lundi et mercredi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00 Mardi et jeudi : 9h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00 Vendredi : 10h00 - 16h30 espace-marianne@ville-taverny.fr 01 30 40 50 95

France services / CCAS de Domont
18, rue de la Maine
95330 Domont
Lundi : 13h00 - 17h00
Du mardi au vendredi : 08h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00
domont@franceservices.gouv.fr
01 39 35 55 30

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

France services : CC Sausseron-Impressionnistes

12 boulevard Pasteur - 95690 Nesles-la-Vallée

Lundi, mardi, mercredi, vendredi

9h00 - 12h00 / 14h30 - 17h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Fermé le jeudi

franceservices1@sausseron-impimpressionnistes.fr

06 31 57 85 71

France services / Espace Marianne de Taverny

2 place de la Gare - 95150 Taverny

Lundi et mercredi :

9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Mardi et jeudi :

9h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Vendredi : 10h00 - 16h30

espace-marianne@ville-taverny.fr

01 30 40 50 95

Pour bénéficier du service, le demandeur doit au préalable s'inscrire auprès du C.C.A.S.

Tél. : 01 34 08 95 95

Une fois l'inscription validée par le service gestionnaire CCAS, le bénéficiaire peut utiliser le service et réserver ses trajets auprès de l'association Roul'vers.

Pour réserver les trajets, le demandeur doit appeler, au plus tard 24h avant, au 06.01.78.71.92, en précisant le jour, l'heure, ainsi que les adresses du point de prise en charge et du lieu de dépose.

Le service est accessible du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00. Les déplacements s'effectuent sur l'ensemble du département du Val-d'Oise pour les soins médicaux et les pôles administratifs (mairies, tribunal, préfecture, pôle emploi...) et sur le territoire de la CCVO3F pour les centres commerciaux, marchés et les activités sociales (associations, bibliothèques, médiathèques, cinéma).

Le Transport à la demande facilite vos déplacements

Un nouveau service de la CCVO3F

A partir du
1^{er} Janvier
2023

Création : Bureau d'Études Graphiques - 2022 - 100% - 100% - 100% - 100%

DEPLACEMENTS : • Rendez-vous médicaux et démarches administratives dans le Val d'Oise
• Centres commerciaux et marchés sur le territoire de la CCVO3F

CONDITIONS : Personne âgée de +60 ans, à Mobilité Réduite, en insertion professionnelle ou bénéficiaire de l'APA

TARIF : 30 €/an

INSCRIPTION : Dès le 1^{er} Décembre 2022

Renseignements auprès de votre CCAS ou de votre mairie :
social@ville-parmain.fr • 01 34 08 95 95



PAROISSE DE PARMAIN ARRIVÉE DU PÈRE NGUYEN

À la suite du départ du Père Parfait Abbey, la messe d'installation du Père Thê Anh Nguyen, nouveau curé des paroisses de l'Isle-Adam/Parmain, a eu lieu en l'église Saint-Martin de l'Isle-Adam début septembre.

Loïc Taillanter, maire de Parmain a remis symboliquement la clef de l'église Saint-Denis (située rue du Maréchal Joffre à Parmain). Rappelons que cette église a été édifée préalablement au vote de la loi du 9 décembre 1905 portant sur la séparation des Églises et de l'État et, qu'à ce titre, elle est devenue propriété de l'État.



NAISSANCES

Le 2 juin 2022 : Astou Seck
 Le 8 juin 2022 : Humayl Younus
 Le 18 juin 2022 : Sybille Espivent de La Villesboisnet
 Le 1er août 2022 : Noam Jean Iliass Soubai
 Le 4 août 2022 : Alban Gaël Matthieu Mabit Couque
 Le 10 août 2022 : Achille Defresne
 Le 18 août 2022 : Hassen Zaraq

Le 18 août 2022 : Elsa Dapsance Pascal
 Le 19 août 2022 : Osllyne Yawer
 Le 27 août 2022 : Gaïa Bertrand Caron
 Le 29 août 2022 : Tilla Couturier
 Le 29 août 2022 : Chloé Inci
 Le 1er septembre 2022 : Olivia Reusse
 Le 16 septembre 2022 : Safia Mebarakou



MARIAGES

Le 18 juin 2022 : Sandy Lefrançois et Rémi Ellart
 Le 2 juillet 2022 : Luce Ondze et Laurent Azenag
 Le 2 juillet 2022 : Sarah Ramos et Yann Mendes
 Le 30 juillet 2022 : Cédric Efeyan et Catherine Meresse
 Le 30 juillet 2022 : Mickaël Duglé et Samantha Milletre
 Le 6 août 2022 : Thomas Saidi Mbilika et Dorcas Binda Mbenza
 Le 8 août 2022 : Ugo Douvillers et Hélène Tan

Le 2 septembre 2022 : Félix Flores et Dana Feinsohn
 Le 10 septembre 2022 : Takoua Bouazdia et Nassim Ben Mammam
 Le 10 septembre 2022 : Aïcha Mehadji et Mathieu Lebourgeois
 Le 10 septembre 2022 : Pauline Yerle et Christophe Bourges
 Le 24 septembre 2022 : Élodie Anne Corouge et Laurent Nicolas Decombe
 Le 1er octobre 2022 : Fanny Zié-Mé et Kévin Robert



DÉCÈS

Le 10 juin 2022 : Suzanne Theis Veuve Dalle
 Le 5 juin 2022 : Hélène Quenet Veuve Desseaux
 Le 13 juin 2022 : Gilbert Albanèse
 Le 16 juin 2022 : Monique Duval Epouse Morancy
 Le 21 juin 2022 : Claude Loiseau
 Le 29 juin 2022 : Belinda Blaise
 Le 17 juillet 2022 : Rosalie Hoyos veuve Garcia
 Le 19 juillet 2022 : Jean-Pierre Ricci
 Le 22 juillet 2022 : Marcel Godin
 Le 3 août 2022 : Simon Nzayilu Lukemi
 Le 4 août 2022 : Joséphine Pace

Le 12 août 2022 : Gilberte Brouttelande
 Le 14 août 2022 : Robert Marchin
 Le 15 août 2022 : Ginette Gérardaux veuve Ligneul
 Le 20 août 2022 : Raymond Carnelle
 Le 24 août 2022 : Aissata Kane
 Le 29 août 2022 : Colette Girard veuve Barrel
 Le 8 septembre 2022 : Suzanne Castro veuve Vicqueneau
 Le 17 septembre 2022 : Ali Zaraq
 Le 23 septembre 2022 : Madeleine Noblecourt veuve Dufourt
 Le 1er octobre 2022 : Anouchka Kengue-Mayouma

**Groupe d'élu(es) de l'opposition
Parmain/Jouy-le-Comte l'expérience
à vos côtés »**

Tribune non reçue

Parmain plus Vous

Chers Parminois, chères Parminoises ;

La rentrée est déjà derrière nous, mais le temps de l'incertitude et des difficultés financières demeure, plus que jamais. Difficultés à remplir le réfrigérateur ou le réservoir d'essence, voire à se replier sur les transports en commun particulièrement défaillants dans notre secteur géographique.

Nous continuons d'attirer autant que faire se peut l'attention de l'actuelle majorité sur ces souffrances quotidiennes pour bon nombre d'entre nous.

Nous le faisons en commissions, même si celles-ci se sont vues réduites à peau de chagrin au fil des mois, ne permettant pas un dialogue constructif avant les conseils municipaux, au cours desquels il nous est demandé de voter des décisions en les découvrant – ce que nous refusons de faire. Quand elles ont lieu, comme celle des sports, alors nous pouvons être force de proposition dans le sens des plus modestes, comme pour le versement de 40€ à tous les jeunes de sixième et de cinquième s'inscrivant à une association parminoise.

C'est dans la même volonté de promouvoir la justice sociale que nous continuons, en commission PLU, de réclamer une égale répartition des logements sociaux sur l'ensemble du territoire de notre commune. Leur nécessité, en ces temps difficiles, ne saurait être remise en question.

Vous souhaitant une bonne fin d'année,

Pour « Parmain plus Vous »
Sébastien Guérineau

La majorité municipale

Adoptée en décembre 2000, la loi SRU aura 22 ans ces jours-ci. Force est de constater qu'elle a su résister aux alternances des politiques gouvernementales et aux nombreuses tentatives d'en réduire la portée. Son article 55 oblige certaines communes (dont Parmain) à disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel au parc de résidences principales. L'article 55 a été modifié à plusieurs reprises : Loi Boutin (2009), Lois Duflot I (2013) et Duflot II (2014). Cette dernière a donné aux préfets la possibilité de majorer les pénalités financières appliquées aux villes carencées (c'est-à-dire ne remplissant pas leurs obligations triennales en matière de logements sociaux).

En 2017, le préfet du Val-d'Oise a prononcé par arrêté la carence dans une ville proche de la nôtre et a fixé à 300 % la majoration des pénalités financières soit 340 000 € par an ponctionnés sur le budget communal. Contestant l'arrêté du préfet devant les tribunaux administratifs, la municipalité a été déboutée tant en première instance qu'en appel. Ce second jugement a été à son tour cassé le 28 octobre dernier par le Conseil d'État qui a considéré que le préfet ne pouvait pas décider sans contrôle du juge la sanction financière infligée à la commune. L'affaire doit de nouveau être jugée en appel avec examen cette fois-ci de l'argumentation de la municipalité. Argumentation que le juge pourra (ou non) recevoir.

Si l'arrêt du Conseil d'État peut soulager (temporairement ?) le budget communal de notre voisine, en revanche, il consacre de fait les facultés dévolues au représentant de l'État : constater les carences et infliger les pénalités financières. Reste à objectiver le montant de ces dernières. C'est désormais chose faite avec la loi 3 DS du 22 février dernier venue rehausser le taux de majoration des pénalités et renforcer juridiquement les décisions préfectorales : elle crée un taux minimal (ou plancher), égal au rapport entre le nombre de logements sociaux non réels et l'objectif total.

Sans même parler ici de la faculté du préfet à prendre directement en main la construction des logements sociaux dans une commune carencée...

AGENDA

La municipalité vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

DÉCEMBRE

• Dimanche 4 décembre

- Repas de l'Âge d'Or salle Jean Sarment
- Visite de l'église Saint Denis de Jouy-le-Comte à Parmain de 14h à 17h, organisée par l'AREJ

• Lundi 5 décembre

- Hommage aux Morts pour la France - Guerre d'Algérie - Combats du Maroc et de Tunisie
- Conseil municipal - à 19h15 salle Louis Lemaire

• Jeudi 8 décembre

Noël des enfants de la ville, spectacle gratuit, offert par la municipalité

• Samedi 10 et dimanche 11 décembre

Marché de Noël, place de la mairie

Plus de 40 exposants d'art et de bouche vous proposeront leurs produits artisanaux.

Venez également découvrir :

- > Le Père Noël sur son traîneau et son lutin pour les petits avec plein de surprises.
- > Les poneys de Noël pour faire rêver les enfants.
- > Le magicien close-up venu d'une autre planète.
- > La formation musical QIJ (Quelques impressions jazzy Blues-jazz Swing)
- > Le pool restauration : Burgers - pizzas - crêpes sucrées salées - spécialités des îles etc...
- > Sans oublier le vin chaud, les marrons, la barbe à papa.



• Dimanche 11 décembre

Concert de l'Ensemble Vocal Exavocem organisé par l'AREJ Église de Jouy-le-Comte à Parmain - 16h

• Jeudi 15 et vendredi 16 décembre de 9h30 à 12h et de 14h30 à 16h30

Distribution de colis de Noël à nos aînés salle Louis Lemaire

Vendredis 23 et 30 décembre

- Fermeture des accueils de la mairie, des services techniques/urbanisme et bibliothèque à 16h.
- Fermeture des accueils de loisirs à 18h.

Samedi 24 et 31 décembre

Fermeture de l'accueil de la mairie et la bibliothèque.

JANVIER 2023

Samedi 14 janvier

Rencontre de quartiers, secteur « Centre/Port de Jouy »

Place de la mairie entre 10h et 12h

Samedi 28 janvier à 20h30

Théâtre salle Jean Sarment (voir page 26)

Un rappel des principaux supports d'informations de notre commune :

- Le site de la ville
- La Newsletter (La lettre de Parmain), que vous recevrez un jeudi sur deux dans votre boîte courriel, après inscription sur le site de la ville. www.ville-parmain.fr
- Facebook @villedeparmain
- Les diverses informations (flyers, lettres, etc. distribués dans votre boîte aux lettres)
- Les kakémonos
- Le panneau numérique des « Arcades », etc...

« Je n'étais pas au courant » ... impossible !...

